

FAQ / Questions fréquentes Profils ADN

Qu'est-ce qu'un profil ADN et quelle est la différence avec un test génétique pour les maladies ?

Le profil ADN d'un chien se compose d'une séquence unique de marqueurs ADN utilisés pour l'identification et l'analyse de la parenté.

Ces « numéros » ou marqueurs d'ADN peuvent par exemple être utilisés pour confirmer l'ascendance d'un chien ou clarifier des liens de parenté. Il s'agit en quelque sorte d'une empreinte génétique du chien, comme chez l'homme.

Un test génétique pour les maladies, en revanche, examine des gènes spécifiques afin de déterminer si votre chien est porteur de mutations génétiques susceptibles de provoquer certaines maladies. Les tests génétiques chez les chiens vérifient au préalable si la constellation des reproducteurs choisis est judicieuse et, le cas échéant, des accouplements d'élevage appropriés peuvent être choisis.

Quelles informations doivent figurer sur le Profil ADN ?

- Nom complet du chien selon le pedigree
- Date de naissance
- Numéro de registre d'élevage
- Numéro de puce
- Prélèvement (sang)
- Préleveur du sang (nom du vétérinaire)
- Système (ISAG 2006 ou 2020)
- Certification du laboratoire

À partir de quand le profil ADN est-il obligatoire ?

À partir du 1er juillet 2024

Conservation des droits acquis : pour les chiens sélectionnés avant le 01.07.2024, l'enregistrement d'un profil ADN n'est pas obligatoire, mais il est recommandé.

Où puis-je trouver des informations à ce sujet ?

<https://www.skg.ch/fr/elevage/prevention-sante/examens-de-depistage/>

Quels sont les laboratoires reconnus ?

L'ISAG 2006 ou l'ISAG 2020 d'un laboratoire accrédité/certifié est reconnu. La SCS recommande Laboklin comme laboratoire officiel. Les résultats de tous les laboratoires certifiés par le sigle combiné ARM de l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) & DAkkS (Deutsche Akkreditierungsstelle) sont acceptés, pour autant qu'ils répondent aux normes exigées.

Comment puis-je obtenir les ustensiles nécessaires pour le profil ADN ?

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande sur notre site web (lien). Veuillez contacter votre vétérinaire afin d'obtenir un rendez-vous pour la prise de sang. Votre vétérinaire enverra ensuite le prélèvement de sang au laboratoire.

Dois-je vous envoyer le profil ADN ?

En général, Laboklin nous envoie le résultat par PDF. S'il nous manque le profil ADN, nous contactons le club de race compétent ou l'Éleveuse, l'Éleveur.

J'ai déjà fait établir un profil ADN pour mon chien avant l'obligation. Puis-je le déposer ?

Oui, pour autant qu'il soit conforme aux dispositions (selon la réponse à la question 3). Veuillez envoyer le profil ADN en format PDF à shsb@skg.ch

Sous quelle forme dois-je envoyer le Profil ADN ? Puis-je l'envoyer sous forme papier ?

Veuillez envoyer le profil ADN en format PDF à shsb@skg.ch

Comment dois-je procéder si j'utilise un étalon étranger et que le profil ADN n'y est pas obligatoire ? À partir de quand le profil ADN est-il obligatoire pour les étalons étrangers ?

Veuillez faire établir un profil conforme au règlement et l'envoyer en format PDF à shsb@skg.ch.

A partir de la date de saillie du 01.07.2024, vous devez fournir un profil ADN pour les étalons étrangers (par e-mail à shsb@skg.ch).

Conservation des droits acquis : Si l'étalon étranger a été approuvé pour l'élevage avant le 01.07.2024 et que cela peut être prouvé, l'obligation de fournir un profil ADN ne s'applique pas, à condition qu'une copie de la confirmation d'approbation dans l'une des langues officielles de la FCI soit jointe à l'avis de portée ou que l'étalon ait déjà des descendants inscrits au LOS.

Si aucune autorisation d'élevage n'est requise dans le pays concerné, un profil ADN conforme au règlement doit être soumis.

Il incombe à l'éleveur ou à l'éleveuse de se procurer et de transmettre les documents requis.

Dans ma race, le sang est déjà stocké dans une banque de données sanguines, dois-je quand même faire établir un profil ADN ?

Oui, la banque de données sanguines ne remplace pas le profil ADN. Dans la banque de données sanguines, le sang est stocké et utilisé pour des tests scientifiques. En règle générale, ce n'est pas un laboratoire qui effectue des analyses payantes.

J'ai déjà fait faire les tests génétiques de mon chien. Dois-je faire une nouvelle prise de sang pour le profil ADN ?

Si les tests génétiques ont été effectués chez Laboklin, il est possible de demander à Laboklin, en indiquant le numéro de résultat de l'examen, si le profil ADN peut encore être établi.

J'ai encore des questions. Où puis-je trouver une réponse ?

Nous répondons volontiers à vos questions sous zucht@skg.ch ou shsb@skg.ch